

# Professionnels de santé : de nouveaux praticiens basculent sur le RPPS



© 2024 Les Echos Publishing

Si tous les professionnels médicaux et paramédicaux doivent s'inscrire au début de leur activité, deux répertoires coexistaient jusqu'à présent : le répertoire « ADELI » et le RPPS. Mais progressivement, les inscriptions par catégories de praticiens basculent les unes après les autres vers le RPPS de sorte que le répertoire Adeli va finir par devenir obsolète. Ainsi, en 2023, ce sont les assistants dentaires et les assistants de service social qui ont été transférés.

## Des demandes en ligne auprès de l'ARS

En 2024, 5 nouvelles catégories vont être transférées à leur tour. Il s'agit des diététiciens, des ergothérapeutes, des manipulateurs ERM, des psychomotriciens et des techniciens de laboratoire qui sont concernés par la bascule en mars 2024. Ainsi, pour ces professionnels, les nouvelles demandes d'inscription ou de changement de situation ne pourront plus être traitées durant quelques jours avant la bascule. Et dès le 14 mars 2024, leurs demandes devront s'effectuer en ligne via France Connect auprès de l'ARS. Les professionnels ayant un numéro ADELI se verront automatiquement attribuer un numéro RPPS.

